



# INVOLVE<sup>MD</sup> 50 WDG

Herbicide du Groupe 2 permettant la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges les plus coriaces en application de présemis ou postrécolte.



## GROUPE 2

### Matière Active :

50% Tribénuron-méthyle = WDG

### Doses d'application et nombre d'acres pouvant être traités :

Dose : 6 g/ac

Acres traités : 80 ac/bidon;  
800 ac/caisse

### Format :

Caisse : 10 bidons de 480 g

### Volume d'eau :

Voie terrestre : 22 à 44 L/ac  
(5 à 12 gal US/ac)

Voie aérienne : Ne pas appliquer.

### Résistance à l'entraînement par la pluie :

4-6 heure

### CULTURES HOMOLOGUÉES :

- Avoine
- Blé (de printemps, d'hiver)
- Féveroles
- Fléole des prés
- Haricots secs
- Orge de printemps
- Pois de grande culture
- Soya
- Trèfle alsike
- Trèfle rouge

### MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Consulter l'étiquette homologuée pour connaître la liste complète des mauvaises herbes supprimées et pour obtenir des informations sur le mélange en réservoir.

#### Mauvaises herbes à feuilles larges:

- Amarante à racine rouge
- Canola spontané<sup>3</sup>
- Chardon des champs<sup>2</sup>
- Chiendent
- Crépis des toits
- Kochia à balai
- Lychnide blanche<sup>2</sup>
- Matricaire inodore<sup>2</sup>
- Moutarde des champs
- Ortie royale
- Petite herbe à poux
- Pissenlit
- Renouée liseron
- Sagesse-des-chirurgiens
- Saponnaire des vaches
- Tabouret des champs
- Vergerette du Canada

#### Graminées:

- Blé spontané
- Brome des toits
- Folle avoine
- Ivraie de Perse
- Orge spontané
- Sétaire géante
- Sétaire verte

<sup>1</sup> Ne comprend pas la vergerette du Canada résistante aux Groupes 2 et 9

<sup>2</sup> Répression seulement

<sup>3</sup> Y compris les variétés tolérantes au glyphosate



# INVOLVE<sup>MD</sup> 50 WDG

## COMMENT LE PRODUIT AGIT-IL ?

INVOLVE<sup>MD</sup> 50 WDG inhibe la production de l'enzyme ALS, ce qui stoppe rapidement la croissance de la plante et provoque une décoloration (rouge, jaune, violette) au point de croissance, laquelle se propage à toute la plante en 1 à 3 semaines.

## STADE DE LA CULTURE :

Présemis, postrécolte, jachère.

## MÉLANGES EN RÉSERVOIR HOMOLOGUÉS ET VALIDÉS :

- 2,4-D Ester 700
- Dicamba L
- AIM<sup>MD</sup> EC
- Glyphosate
- Authority<sup>MD</sup> 480

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, notamment le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits de mélange en cuve diffèrent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ce ne soit spécifiquement indiqué sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent réduire l'efficacité du pesticide ou augmenter les dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1 855-264-6262 pour obtenir des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

## DOSE DE L'ADJUVANT :

- Agral<sup>MD</sup> 90 @ 0,2 à 0,35 % v/v
- Les mélanges en réservoir ne requièrent pas tous un adjuvant, voir l'étiquette pour plus de détails.

## ROTATION DES CULTURES :

- Avoine, Blé (de printemps, d'hiver), Fléole des prés, Légumineuses (y compris les haricots secs, les féveroles, les pois de grande culture, le soya), Luzerne, Orge de printemps, Trèfle rouge ou alsike: 24 heures après application
- Canola, Lentilles: 60 jours après application

L'application postrécolte à l'automne peut être semée au printemps en:

- Avoine, Blé de printemps, Canola, Légumineuses<sup>1</sup>, Fléole des prés, Lentilles, Luzerne, Maïs de grande culture, Orge de printemps, Trèfle rouge ou alsike

<sup>1</sup>Y compris les haricots secs, les féveroles, les pois de grande culture et le soya

## DIRECTIVES DE MÉLANGE :

1. Remplir le réservoir de pulvérisation à moitié du volume d'eau propre nécessaire, et commence l'agitation.
2. Ajouter la quantité nécessaire d'INVOLVE<sup>MD</sup> 50 WDG.
3. S'assurer que l'herbicide est complètement dispersé.
4. Ajouter la quantité nécessaire de glyphosate.
5. Ajouter la quantité nécessaire d'adjuvant, et remplir le pulvérisateur avec de l'eau.
6. Pour des charges supplémentaires, vider complètement le pulvérisateur pour éviter la dispersion d'INVOLVE<sup>MD</sup> 50, ou diluer au préalable l'INVOLVE<sup>MD</sup> 50 dans 5 à 10 L d'eau avant de le verser dans le réservoir du pulvérisateur.

**REMARQUE:** En cas de mélange en cuve, consulter l'étiquette de l'adjuvant pour connaître l'ordre de mélange précis ou suivre WAMLEGS ou WALES pour connaître le protocole de mélange approprié.

## INTERVALLES AVANT LA RÉCOLT :

Sans objet.

## INTERVALLE DE RÉINSERTION :

12 heures

## ENTREPOSAGE :

Produit peut être conservé à n'importe quelle température.

CLICKEZ ICI À  
ACCÉDER TOUS  
LES DÉTAILS DE  
PRODUIT.



## CONSEILS PRATIQUES :

Le degré de suppression et la durée de l'e et dépendent de la sensibilité des mauvaises herbes, de leur taille, de la couverture de la pulvérisation et des conditions de croissance. L'activité du mélange d'herbicides peut être retardée par des conditions froides et sèches après l'application.

Des dommages aux cultures de légumineuses peuvent se produire sur des sols à texture grossière, pauvres en matière organique (moins de 3 %), ou dans des champs aux sols variables, des zones graveleuses, des zones sableuses ou des buttes érodées. Évitez de semer des légumineuses dans des sols contenant plus de 50% de sable.



Il est important de toujours lire et suivre le mode d'emploi inscrit sur l'étiquette.  
Numéro sans frais: 1.855.264.6262 | ADAMA.COM

INVOLVE<sup>MD</sup> sont des marques déposées d'ADAMA Group Company. Tous les autres produits sont des marques de commerce de leurs sociétés respectives. © 2025 ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltée.